
Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Bertrand BOUYSSIÉ

Sont présents : Bertrand BOUYSSIÉ, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Bruno SENRA, André VAISSIERE, Nathalie AURIOL, Brigitte BLANC, Joan GARRIGUES, Angélique DOMINGUES-NUNES, Dominique PRIOU, Joëlle ROUYRE, Christelle SENRA

Représenté : Laurence PAPAIX représentée par Joëlle ROUYRE

Excusé :

Secrétaire de séance : Christelle SENRA

OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

(N° DE_2026_013)

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La population de la commune de Busque est inférieure à 2000 habitants, cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires
- de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la liste des contribuables, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un d'Etat membre de l'Union Européenne
- jouir de ses droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

- MILHAUD Cédric
- CARCENAC Emilie
- BOUSQUET Stéphane
- VAISSIERE André
- ROUYRE Joëlle
- BLANC Brigitte
- PRIOU Dominique
- PAPAIX Laurence
- SENRA Bruno
- DOMINGUES-NUNES Angélique
- SENRA Christelle
- AURIOL Nathalie
- BERTHOUMIEUX Yoann
- GARRIGUES Joan
- SABO Denis
- DEHAYE Pierre-Éric
- BALLESTRA-LUBIN Magali
- ZENON Jérôme
- DURAND Lionel
- AUSSAGUES Patrice
- LOVATEL Michel
- BELOTTI Jean-Marie
- AUGE David
- MAURIES Patrick

OBJET : CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

(N° DE_2026_014)

		Brigitte BLANC Angélique DOMINGUES- NUNES Laurence PAPAIX
COMMUNICATION	Petit busquois - Site internet	Nathalie AURIOL Dominique PRIOU Yoann BERTHOUMIEUX André VAISSIERE

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BUSQUE A L'ASSEMBLEE SPECIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI (N° DE_2026_015)

Le Conseil municipal de Busque, dûment convoqué, s'est réuni le 26 mai 2026, sous la présidence de BOUYSSIÉ Bertrand, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Busque au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune de BUSQUE au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

1. DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : Mme Emilie CARCENAC - Adjointe au Maire.
2. DÉSIGNE en qualité de représentant suppléante : Mme Joëlle ROUYRE, conseillère municipale
3. PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

OBJET : FÊTE DE LA MUSIQUE - DETERMINATION DU PRIX DES REPAS (N° DE_2026_016)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix décide de fixer à 12 € le prix du repas organisé pour la fête de la musique qui aura lieu le samedi 20 juin 2026.

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de M. le maire de créer huit commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous (1).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

DÉCIDE de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

Intitulé	Attributions	Membres
ECOLE	Affaires scolaires	Laurence PAPAIX Brigitte BLANC
FINANCES - BUDGET - RESSOURCES	Finances	Angélique DOMINGUES- NUNES Joëlle ROUYRE Dominique PRIOU
CULTURE -FESTIVITES	Relation avec les associations - Organisation événements	Nathalie AURIOL Christelle SENRA Brigitte BLANC Joëlle ROUYRE
VOIRIE -BATIMENTS COMMUNAUX - URBANISME	Travaux - Dossiers urbanisme	Yoann BERTHOUMIEUX André VAISSIERE Joan GARRIGUES Bruno SENRA
LISTE ELECTORALE		Joëlle ROUYRE Laurence PAPAIX Brigitte BLANC Dominique PRIOU
AIDE SOCIALE	Dossier aide sociale	Christelle SENRA Nathalie AURIOL

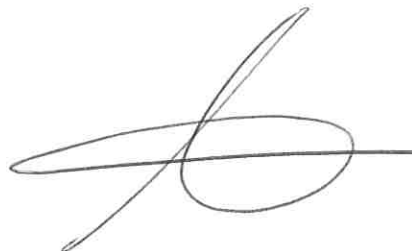
DIVERS :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.

Bertrand BOUYSSIÉ
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.

Christelle SENRA
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that crosses itself, followed by a horizontal line extending to the right.

